L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 13 MARS 1892.

PETITES ANNONCES.

DIVERS.

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim EP

216 RUE Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine, chambres et pension. Famille française privée. 2 mars—3 eom

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 23 rue de l'Union entre Carondelet i 98 Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens, imprimées et couvertes depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

LE prix le plus élevé payé pour des meubles usagés, pianos, desks, comptoirs, vitrines, ustensiles de résidences 40 rue Royale. 17 mch—F

DEMANDES.

ON demande Une jeune femme blanche de confiance comme gardienne Elle doit se présenter bien recommandée. 194 avenue Jackson. 13 mars—7 t

ON demande une cuisinière qui fasse le ménage, avec référence. 44 Bourbon. 13 mars—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, rendu facile bonne laiterie ayant été dans la meilleure des localités et ayant une excellente clientèle. Tout le contenu. A Seiferheid, 288 rue du Camp, coin Calliope. 13 mars—3f dim mar jeu

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Lucien Fanchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,919—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Lucien Fanchi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4mars—4 9 13

Succession de Alfred Goldthwaite.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,254—Division A—Attendu que George W. Nott a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire relativement à la succession de feu Alfred Goldthwaite, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6mars—6 11 15

AVIS AUX OREANGIERS.

Edward Bonnet vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33 443—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward Bonnet, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne doit pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 mars—4 9 13

Edward Mcoun vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,972—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John R Paxton, syndic des créanciers de cette affaire, ne doit pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mars—6 11 15

Succession de Pierre Longe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,057—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Pierre Longe, née Brédas comme Exécutrice testamentaire de Pierre Longe, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

12 mars—1 an

Succession de Hugh Wilson Auld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,955—Division E—Attendu que Benjamin F. Auld a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Hugh Wilson Auld, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6mars—6 11 15

AVIS AUX CRÉANCIERS.

Succession de Mrs. Elizabeth Fanchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,919—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Lucien Fanchi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

6 mars—6 11 15

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.

—Je certifie par le présent que le 23ème jour de février 1892, jugement a été rendu par cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les paroles et chiffres en vanis, à savoir:

Pauline Frank vs John H Frank.—No. 34,313 —Division C.—Sur motion de E. J. Weiss, Esq, avocat pour la demanderesse, et sur production de preuves à l'appui de sa demande et la loi et les témoignages étant lus en faveur et contre le défendeur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut inscrit dans cette affaire le 31 de cembre 1891 soit confirmé et qu'il y soit prononcé en faveur de la dite demanderesse, Pauline Frank, et contre le défendeur, John Frank, son mari, déclarant que la communauté qui a jusqu'à lors existé entre eux et que la demanderesse Pauline Frank, ait et elle jugée contre le défendeur, John C. Frank, dans la somme de six mille dollars en espèces et dans les biens du défendeur jusqu'à la restitution dus entre les de la propriété paraphernale et séparée à la demanderesse comme résultat de la dot des femmes mariées, que la demanderesse ait en outre un jugement en reconnaissement comme la propriétaire du billet enregistré sous les lettres John C. Frank vs Charles Schneider. No 33,772 du docuer de cette Cour, et l'autorisant à l'exercice d'affaire à l'encontre de celui-ci, son mari et en son propre nom, tous les frais en procès devant être payés par le défendeur. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que l'intervention et troisième opposition de John Delinger dans cette affaire enregistrée le 17 décembre 1891 et non poursuivie et non soutenue par les parties ci-nommées, soient mises hors de Cour. A ses frais

Jugement rendu le 23 février 1892.

Jugement signé le 29 février 1892.

EMILE HONORE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma si gnature et (imprimé le sceau de la dite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans ce dix-huitième jour de mars, dans l'année de notre Seigneur mil huit cent-quatre-vingt-douze.

TH BUISSON, Député Greffier.

12 mars—

Dr J. B. PEREZ,

Depuis 35 ans un spécialiste dans le traitement des maladies d'un caractère privé. Maladies de Bright, de la vessie, la spermatorrhée, rétrécissement de l'urètre, etc. Impuissance causée par l'âge ou par aucune autre cause.

Maladies des Femmes et leurs irrégularité promptement guéries.

Dr Perez Female Regulating Pills—le remède le plus efficace pour toutes les irrégularités de femmes. A vendre dans toutes les pharmacies Prix : $1 par bouteille

DR PEREZ, Bureau 283 rue du Canal près le Dépôt du Fort Espagnol

18 déc 91—1 an

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie Lunettes, Jumelles, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 RUE ROYALE - 133

Chaines et montrebiles à pommes d'or et argent Achat et échange de l'or et de l'argent.

Montres et Bijoux de toutes sortes reçus de pendus entre nos mains.

14 déc 91—1an

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée A cadre en fer fondu d'une seule pièce, système parfaitement harmonique qui l'immunise à toute répétition, examinez en fer, équilibrage pour le maintien de l'accord Ces pianos ont récemment eu remporté la médaille d'or à Paris et en remportent.

Assortis et répercutions de pianos pour spéculateurs. 20 mars—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 12 MARS—CLASSE No 160

Tirage de 4 heures P. M.

| | | |